

SOFAPA
Société Anonyme au capital de F. 250 000
Siège Social : ODET 29500 ERGUE GABERIC
QUIMPER B 384 316 709

(92847)

QUIMPER

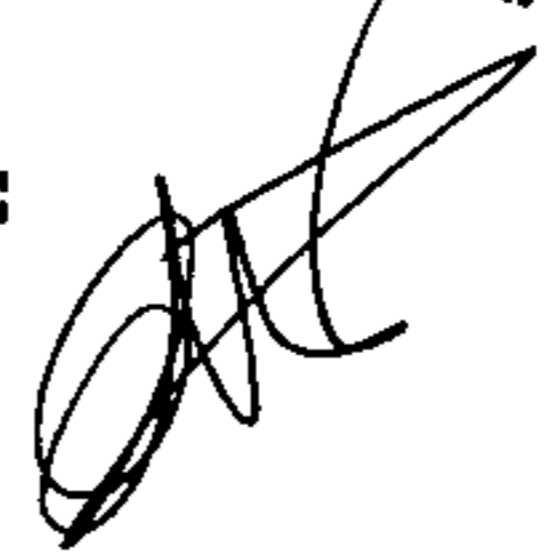
1993

LOI DE SOCIÉTÉ

SOCIÉTÉ

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 28 JUIN 1993**

CERTIFIÉ CONFORME



11/08/93

N° 1610

EXTRAIT

L'an mil neuf cent quatre-vingt-treize, le 28 Juin, à 14 heures 30, les actionnaires de la société SOFAPA, société anonyme au capital de 250 000 F, divisé en 2 500 actions de 100 F chacune, dont le siège est ODET, 29500 ERGUE GABERIC, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, dans les locaux de la Tour DELMAS, 31/32 Quai de Dion Bouton, 92800 PUTEAUX, sur convocation faite par le Conseil d'Administration selon lettre simple adressée le 11 Juin 1993 à chaque actionnaire.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque actionnaire présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Gilles ALIX, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Vincent BOLLORE, représentant la Société BOLLORE TECHNOLOGIES et Monsieur Marc BEBON, les deux actionnaires représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Madame Nathalie LECOINTRE est désignée comme secrétaire.

La S.A. Cabinet CONSTANTIN, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoqué par lettre recommandée avec demande d'avis de réception en date du 11 Juin 1993, est absent excusé.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 2.500 actions sur les 2.500 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée, réunissant plus que le quorum du quart requis par la loi, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires,
- la copie et l'avis de réception de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés, et la liste des actionnaires,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 Décembre 1992,
- le rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration,
- les rapports du Commissaire aux Comptes,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte du projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires et au Commissaire aux Comptes ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration,
- Lecture du rapport général du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 1992 et quitus aux administrateurs,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article 101 de la loi du 24 juillet 1966 et approbation desdites conventions,
- Remplacement d'un administrateur démissionnaire,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture à l'Assemblée du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration puis du rapport général et du rapport spécial du Commissaire aux Comptes.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

.....

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale nomme en qualité d'administrateur COPIGRAPH HOLDING, 92240 MALAKOFF, 10/20 Boulevard Raymond David, en remplacement de Société JEANPAR, administrateur démissionnaire.

En conséquence, COPIGRAPH HOLDING exercera ses fonctions jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 1994 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé, elle sera représentée par Monsieur Jean-Jacques REYDELLET, demeurant à GARCHES (92380), 5 Avenue Brézin.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

LE PRESIDENT
Gilles ALIX

LES SCRUTATEURS
Vincent BOLLORE

LE SECRETAIRE
Nathalie LECOINTRE

Marc BEBON